

ARRETE DU MAIRE N°008-2023

Portant réglementation temporaire de circulation 25 chemin du Garon, en agglomération.

Le Maire de la commune de SOUCIEU EN JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,
 Vu la demande en date du 05 janvier 2023 de Monsieur Mathieu GONNELLAZ, représentant l'entreprise TSG domiciliée 8 allée Bernard PALISSY – 69780 MIONS, le branchement gaz de la propriété de Mme MUZET, 25 chemin du Garon,

Vu l'arrêté n°23-004 de la COPAMO en date du 11 janvier 2023 portant permission de voirie,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1: La chaussée sera réduite et la circulation se fera en alternat manuel, le stationnement sera interdit à hauteur du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable le 27 janvier 2023.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : Monsieur Mathieu GONNELLAZ est chargé de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords

du chantier.

ARTICLE 4: Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur Mathieu GONNELLAZ, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,

- à Monsieur Mathieu GONNELLAZ

Fait à Soucieu en Jarrest, le

Le Maire, Arnaud SAVOIE



Publié le : 1 3 JAN, 2023